

ATTESTATION d'APTITUDE

(Art. L.211-13-1 du code rural - Arrêté du 08/04/2009)

Se former pour mieux comprendre et éduquer son chien

A qui s'adresse cette formation :

- ⇒ à tous les propriétaires ou détenteurs de chiens classés en catégorie 1 ou 2 (american staffordshire terrier, tosa, et rottweiler LOF ou NON LOF, mastiff NON LOF) obligatoire pour obtenir le permis de détention de ces chiens,
- ⇒ à la demande du Maire ou du Préfet, à tout propriétaire de chien ayant mordu, quelle que soit sa race ou son gabarit,
- ⇒ à la demande du Maire ou du Préfet, à tout propriétaire de chien représentant un danger manifeste, et ce quelle que soit sa race ou son gabarit.

Votre formateur au Centre CANIDOM :

Dominique van Spaandonk, Formateur habilité par le Préfet, spécialisée en éducation/rééducation comportementale du chien et de la relation chien/homme, titulaire du CESSCAM (Certificat d'Etudes pour les Sapiteurs au Comportement Canin et Accompagnement des Maîtres), du certificat de capacité, Formateur en éducation canine pour la Société Centrale Canine et éducateur depuis plus de 25 ans.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Constituez votre dossier :

- Bulletin d'inscription ci-joint rempli, daté et signé,
- Un chèque de réservation de 25€ à l'ordre de CANIDOM, non remboursable quel que soit le motif d'annulation.
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Une enveloppe libellée à votre adresse et timbrée au tarif en vigueur (20gr—1 timbre rouge ou 1 timbre vert)

Postez votre dossier complet à l'adresse ci-dessous :

Centre CANIDOM
Quartier de l'Eglise
64350 LASSERRE

Si vous souhaitez recevoir un courrier de confirmation d'inscription, indiquez lisiblement une adresse mail.

Le courrier de confirmation vous sera envoyé dès réception de votre dossier d'inscription complet.

En cas d'annulation par le Centre Canidom, vous pourrez soit conserver votre inscription pour la date suivante, soit obtenir le remboursement des arrhes versés à l'inscription par simple demande écrite (mail ou courrier postal).

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à appeler Mme Dominique VAN SPAANDONK au 06.45.23.93.02. ou bien consultez le site internet : <https://www.canidom.fr>

DÉROULEMENT - HORAIRES :

Horaires :
9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30
(soit 7h de formation suivant décret du 01/04/09).

Lieu :
LASSERRE 64350 (Mairie ou Centre CANIDOM)

RDV le jour de la formation à 9h00 au Centre Canidom.

Déjeuner libre (pause déjeuner de 12h30 à 14h00).
Pas de restauration sur place.

ATTENTION ! N'amenez pas vos chiens ils ne seront pas admis pendant la formation.

PROGRAMME :

Conformément à l'arrêté ministériel du 08/04/2009 :

- ⇒ Rappel des objectifs et des enjeux
- ⇒ Législation / Devoirs et responsabilités
- ⇒ Droits du Chien
- ⇒ Connaissance du Chien / caractéristiques, types, races
- ⇒ Développement comportemental du chien
- ⇒ Mécanismes d'apprentissages / Education et dressage
- ⇒ Communication canine / Relation Chien—Homme
- ⇒ Choix du chiot / savoir « lire » son chien
- ⇒ Les comportements agressifs et leur prévention
- ⇒ Prévention des accidents
- ⇒ Démonstrations pratiques et mises en situation (rappel, marche au pied, ordres de base, muselière)
- ⇒ Questions / Réponses

Outils pédagogiques :

Un livret reprenant le contenu de la formation, les articles de loi vous concernant ainsi qu'un tableau des sanctions encourues **vous sera remis lors de votre stage.**

Les chiens du Centre CANIDOM seront présents pour vous permettre de mettre en pratique les sujets traités et notamment l'éducation canine.

Diaporama, vidéos et support écrit.

TARIFS :

La formation (7 heures de cours), avec délivrance de l'attestation obligatoire plus le livret reprenant le contenu du stage : **125€ : un chèque d'arrhes de 25€ joint à l'inscription (non remboursable) et le solde (100€) le jour de la formation, par chèque ou espèces.**

Le repas du midi reste à votre charge en sus et n'est pas organisé par le Centre. Café et thé offerts pendant les pauses.

Nombre de stagiaires très limité (jauge covid).
Le Centre CANIDOM se réserve le droit d'annuler une session 48h avant la date prévue et vous en informera par tous moyens à sa disposition. Dans ce cas, une autre date vous sera proposée dans les deux mois qui suivent.

CALENDRIER formations 2024 : Vous pouvez le consulter sur le site internet, ou nous contacter par mail ou par téléphone pour vérifier les prochaines dates.

<https://www.canidom.fr/les-cours/permis-chien/>



Dominique VAN SPAANDONK
06.45.23.93.02.
contact@canidom.fr

Quartier de l'Eglise
64350 LASSERRE
<https://www.canidom.fr>

Formateur habilité par le Préfet
en date du 22/09/2009
Certificat capacité n° 64-169